



Monsieur Roger GAUDY
Commissaire enquêteur
Gêtime
15590 Saint Cirgues de Jordanne

Murat, le 20 janvier 2020

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour faire suite à votre courrier et au procès verbal dressé au cours de l'enquête publique relative aux observations recueillies, je vous adresse ma réponse sur ces observations.

Sur l'observation de Monsieur TOMMASINO, je vous confirme que la zone du Peyre Arse n'est pas répertoriée comme zone humide.

Sur l'observation de Monsieur BECHON, un acte notarié nous a été transmis et nous devons l'étudier avant d'en prendre acte. Ma position serait de diviser cette parcelle en deux parties, une à urbaniser et une en zone AP pour préserver cette zone sensible sous réserve d'avoir l'accès sur la zone constructible.

Sur les autres requêtes, nous donnons un avis favorable sauf celles nécessitant une révision du SPR.

Dans l'attente de votre rapport définitif, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Murat,



Gilles CHABRIER